

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune de Champagne,

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP),
porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 14 décembre 2023,
le Conseil communal a adopté les préavis municipaux suivants :

- Préavis municipal n° 40 (23) : Demande d'adoption du budget 2024, Entente intercommunale de la STEP de Champagne, Champagne, Grandson (hameau de Bru), Mauborget, Tévenon
- Préavis municipal n° 41 (23) : Demande d'adoption du budget communal 2024
- Préavis municipal n° 42 (23) : Demande d'adoption d'un crédit pour la rénovation partielle du refuge communal

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au bureau du greffe municipal.

Cette décision est susceptible de référendum dans les 10 jours qui suivent le présent affichage (articles 107 à 111 LEDP).

Champagne, le 15 décembre 2023

LA MUNICIPALITE